

---

# Cercle Meeschaert

---

## Mandat de gestion ISF 2017

---

Document promotionnel à destination  
des clients non-professionnels au sens de la  
directive MIF



Le Cercle Meeschaert, mandat de gestion ISF, met à la disposition des investisseurs privés le savoir-faire d'une équipe expérimentée dans la sélection et le financement des petites et moyennes entreprises (PME) françaises. Meeschaert Capital Développement est une marque commerciale de Meeschaert Capital Partners.

## LE CERCLE MEESCHAERT

Le Cercle Meeschaert permet aux personnes physiques d'investir directement au capital de PME tout en bénéficiant d'une réduction d'ISF en **contrepartie de risques, notamment de perte en capital et de contraintes<sup>(1)</sup> de blocage, mais également de frais.**

- Sélection d'opportunités d'investissement dans des PME françaises et européennes souhaitant financer leur projet de développement, en France et à l'étranger.
- Participation aux augmentations de capital de PME sélectionnées pour leur potentiel de croissance que Meeschaert Capital Développement aura identifié.
- Un comité d'investissement s'appuyant sur une moyenne de 16 années d'expérience.
- Une forte expertise dans l'analyse du risque et la sélection des PME ; une exigence inspirée de la gestion de nos fonds institutionnels.
- Un portefeuille volontairement limité afin de préserver la qualité et le choix des participations.
- Un dealflow important et majoritairement propriétaire.
- Une implication dans l'accompagnement des participations.

## RECHERCHE DE CRÉATION DE VALEUR

### 1 Le savoir-faire de Meeschaert Capital Développement

- Sélection des PME avec les exigences des fonds institutionnels.
- Un portefeuille délibérément limité pour en préserver la qualité, qui ne pourra être inférieur à 4 participations.
- Un deal flow important et majoritairement propriétaire.
- Une équipe engagée dans l'accompagnement des PME.

### 2 La recherche de la création de valeur

- 16 opérations réalisées en 2016.
- 15 croissances externes réalisées, offrant une croissance de + 60 % des chiffres d'affaires et des résultats cumulés.

## UN CADRE PRIVILÉGIÉ

- 50 % du montant investi en réduction d'ISF plafonnée à 45 000 € <sup>(1)</sup>
- 100 % des sommes investies sont exonérées d'ISF <sup>(2)</sup>

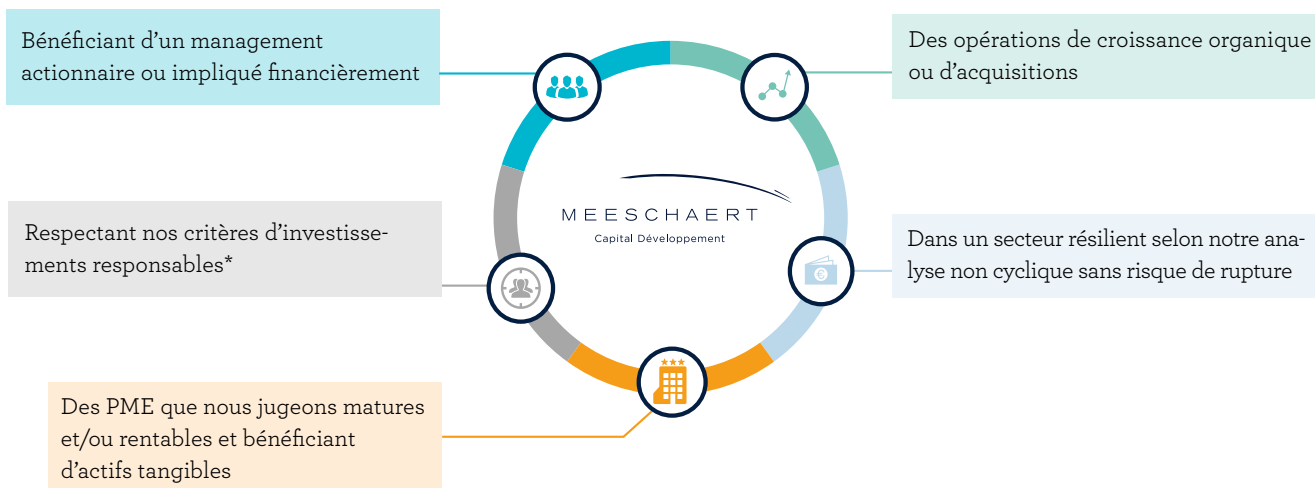
<sup>(1)</sup> Dispositif fiscal de réduction d'ISF en vigueur à la date d'édition et visé à l'article 885-0 V bis du C.G.I. et précisé notamment par les Bulletins Officiels des Impôts (BOI) suivants BOI-PAT-ISF-40-30-10, BOI-PAT-ISF-40-30-20, BOI-PAT-ISF-40-30-30, BOI-PAT-ISF-40-30-70. Plafond annuel global incluant aussi les souscriptions de parts de FIP/FCPI ouvrant droit à un abattement d'ISF, ainsi que les dons effectués auprès d'organismes éligibles.

<sup>(2)</sup> Dispositif fiscal d'exonération d'ISF visé à l'article 885-I ter du C.G.I. et précisé pour les bulletins officiels des impôts (BOI) suivants : BOI - PAT - ISF - 30 - 40 - 70 - 10 et 20.

La durée de détention pour ne pas remettre en cause ces avantages fiscaux est fixée au 31 décembre de la 5<sup>e</sup> année suivant celle de la souscription.

(1) Les investissements ouvrant droit à des avantages fiscaux comportent par nature des risques de perte en capital. Votre investissement est bloqué pour une durée minimale de 5,5 ans (article 885-0 V bis du CGI), et en partie ou en totalité jusqu'à la liquidation totale de votre portefeuille qui peut s'avérer délicate et pourrait nécessiter un horizon de placement au-delà de 7 ans. La durée de détention peut donc dépasser la période de blocage fiscal. Nous vous invitons à consulter les conditions générales du mandat afin de prendre connaissance des risques inhérents à un investissement dans des PME. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur. Cf dernière page pour un descriptif des risques.

## POURQUOI INVESTIR DANS LE CERCLE MEESCHAERT



\* Exclusion de tout ce qui porte atteinte à la vie humaine ou dégrade la personne comme l'armement létal, l'euthanasie, mais aussi les jeux d'argent, la pornographie, le tabac et toutes les formes d'esclavage ou d'addiction.

Vigilance sur tout ce qui concerne la recherche médicale et pharmaceutique, la production pharmaceutique, les OGM alimentaires, ainsi que tout ce qui peut altérer la qualité de l'éducation et de la culture, la vérité de l'information et de la publicité.

## PRÉSENTATION DU MÉCANISME DE PLAFONNEMENT

Les investissements dans les PME sont réalisés via des actions de préférence ayant les caractéristiques suivantes :

- Entre 5,5 et 7 ans, les actionnaires historiques de la société bénéficient d'une option d'achat externalisant un prix de cession compris entre 132 % et 164 %, incluant 50 % des distributions éventuellement déjà reçues par les investisseurs. Ces options de rachat limiteront la performance du mandat en cas de fort succès des cibles financées.
- Au-delà de 7 ans, la société de gestion aura la capacité de mettre en vente 100 % des titres de la PME. Il est à noter que ces droits ne protègent pas du risque de perte en capital, et ne garantissent pas la liquidité de l'investissement.
- Mise en place d'un dividende prioritaire payable par l'entreprise au-delà de la 7<sup>ème</sup> année, incitant ainsi les actionnaires historiques de la société à exercer l'option d'achat à l'étape précédente. A noter : ces dividendes ne sont toutefois pas garantis dans l'hypothèse où la santé financière de la société ne le permettrait pas.



Aucun des cas évoqués ci-dessus n'est garanti, et le dépassement d'une date charnière entraîne automatiquement un passage aux conditions de la période suivante.

## BILAN 2016

### ET EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS\*

16 opérations en 2016  
15 croissances externes générant :  
+ 60 % du chiffre d'affaires consolidé  
+ 60 % de l'EBITDA<sup>(1)</sup> consolidé

#### Protection de l'environnement et développement durable



**Présentation :** Groupe spécialisé dans l'analyse des polluants (amiante, plomb) et vente d'équipements spécialisés

**Localisation :** France, Royaume-Uni, USA

**CA :** 40 M€

**Projet :** Croissances externes

#### Distribution d'articles de construction



**Présentation :** Distribution d'articles de construction auprès des professionnels et des particuliers

**Localisation :** Belgique

**CA :** 21 M€

**Projet :** Ouverture de nouveaux magasins en Belgique et en France

#### Communication et stratégie de marque



**Présentation :** Réalisation de campagnes publicitaires, gestion relation presse, création de sites internet et d'outils de suivi web, conseil en positionnement stratégique des marques

**Localisation :** France

**CA :** 10 M€

**Projet :** Financement de croissances externes

#### Groupe de boulangeries



**Présentation :** Le groupe détient et exploite une quinzaine de boulangeries qui propose du pain, des pâtisseries, des viennoiseries et du snacking, et possède un laboratoire à Sceaux

**Localisation :** Paris, Île-de-France, Sud

**CA :** 20 M€

**Projet :** Acquisitions de nouveaux emplacements pour le groupe

#### Restauration



**Présentation :** Franchisé d'une enseigne internationale de restauration rapide américaine s'implantant en France

**Localisation :** France

**CA :** 5 M€

**Projet :** Accompagner le groupe dans sa stratégie de déploiement de l'enseigne en France

#### Vente d'équipements d'impression



**Présentation :** Groupe spécialisé dans la location-vente de photocopieurs ( 2500 clients pour un parc de 5 000 machines )

**Localisation :** Nouvelle-Aquitaine

**CA :** 14 M€

**Projet :** Croissances externes

(1) «Earnings Before Interest Taxes Depreciation and Amortization», indicateur de rentabilité

\* Ces opérations ne présument en rien de leur succès futur, un investissement présente un risque de perte de capital. Les opérations présentées sont à titres indicatifs et présentent également un risque de perte en capital.

## CARACTÉRISTIQUES CLÉS DU MANDAT

Les frais et commissions annuelles s'élèvent à 12 % pour les trois premières années suivant l'année de l'investissement, et à 3 % par an à compter de la quatrième année.

Les frais facturés aux sociétés cibles s'élèvent à 5 % maximum du montant de l'investissement.

Ces frais et commissions globalisées sur la durée de l'investissement ne dépasseront pas au total 30 % du montant des versements et ne tiennent pas compte des droits d'entrée éventuels payés par le souscripteur au Distributeur.

<b>Cadre juridique</b>	Mandat de gestion
<b>Mandataire</b>	Meeschaert Capital Partners
<b>Stratégie d'investissement</b>	PME jugées solides financièrement et présentant un potentiel de développement selon l'équipe de Meeschaert Capital Développement
<b>Horizon d'investissement</b>	De 5,5 à 7 ans sous réserve de la liquidité des lignes
<b>Objectif de nombre de participations</b>	Maximum 20 et minimum 4
<b>Souscription minimale</b>	5 000 € (puis par tranche de 100 €)
<b>Éligibilité</b>	Accessible à toute personne assujettie à l'ISF
<b>Date limite de souscription</b>	Patrimoine net taxable inférieur à 2,57 M€ : 10/05/2017 - Déclaration Papier 16/05/2017 - Déclaration Internet - Département de 01 à 19 23/05/2017 - Déclaration Internet - Département de 20 à 49 30/05/2017 - Déclaration Internet - Département de 50 à 976 Patrimoine net taxable supérieur ou égal à 2,57 M€ : 08/06/2017 pour tout département
<b>Modalités de souscription</b>	- Signature d'un mandat de gestion directement avec le mandataire ou - PDF remplissable en ligne
<b>Reporting</b>	Reporting semestriel

Tableau des Taux de Frais Annuels Moyens Maximaux (TFAM Maximaux)  
Horizon d'investissement de 7 ans

Catégories agrégées de frais (Taux TTC <sup>(1)</sup> )	TFAM Gestionnaire et Distributeur Maximum	Dont TFAM Distributeur Maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,86 %	0,86 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement <sup>(2)</sup>	2,71 %	0,26 %
Frais récurrents de gestion indirect	0,71 %	0,71 %
Frais de constitution	Pris en charge par Meeschaert Capital Développement	Pris en charge par Meeschaert Capital Développement
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	N/A - ces frais sont inclus dans les frais récurrents de gestion et de fonctionnement	N/A - ces frais sont inclus dans les frais récurrents de gestion et de fonctionnement
<b>TOTAL</b>	<b>3,42 % (Hors droits d'entrée)</b>	<b>0,97 % (Hors droits d'entrée)</b>

(1) Au taux actuel de 20 %, les taux pourront être ajustés en cas de modification du taux de TVA

(2) En tout état de cause, le montant des frais et commissions directs et indirects imputés au titre d'un même versement mentionné au 1 du III de l'article 885-0 V bis du CGI respectera les plafonds réglementaires visés à l'article D. 214-80-10 du Code monétaire et financier

En euros	Prix de souscription des actions de préférence	Valorisation de la société lors de la cession des actions	Prix de la cession des actions de préférence	Prix de cession si l'investissement est réalisé en actions ordinaires	Manque à gagner lié à l'investissement en actions de préférence	Plus ou moins values nette sur la cession des actions de préférence
Cas n° 1	1 000	0	0	0	0	- 1 000
Cas n° 2 :	1 000	1 640	1 640	1 640	- 320 à 5,5 ans 0 à 7 ans	+ 320 à 5,5 ans + 640 à 7 ans
Cas n° 3 :	1 000	2 000	1 640	2 000	- 680 à 5,5 ans - 360 à 7 ans	+ 320 à 5,5 ans + 640 à 7 ans



Alain Clément «040C5P» - P1 détail  
© Elsa W.

Parce que l'un des métiers de Meeschaert, depuis son origine en 1935, consiste à rechercher des créateurs de valeur dans les domaines financiers, patrimoniaux et fiscaux, nous accompagnons depuis plus de dix ans des créateurs contemporains.

Au gré de vos goûts et à l'occasion de vos visites dans nos bureaux implantés dans neuf villes de France, à Bruxelles et à New York, nous vous invitons à découvrir, au jour le jour, les nombreuses oeuvres exposées.

[collectionmeeschaert.com](http://collectionmeeschaert.com)

## AVERTISSEMENT

Les avantages fiscaux obtenus via la conclusion de ce mandat de gestion sont acquis en contrepartie de risques et contraintes, notamment de perte en capital et de liquidité.

Ils ne doivent pas être votre seule source de motivation. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur.

## PRINCIPAUX RISQUES DU MANDAT DE GESTION ISF

### Risque de perte en capital :

Aucune garantie en capital n'est proposée. La valeur de cession des titres peut être inférieure au prix de souscription et l'investisseur peut donc perdre tout ou partie de son investissement initial.

### Risque de liquidité :

Malgré la recherche d'une cession complète du portefeuille à un horizon de 7 ans, l'investissement au capital de sociétés non cotées est peu ou pas liquide, et la cession des titres peut nécessiter un dépassement de ce délai. Pour profiter de l'avantage fiscal, l'investissement doit être bloqué pour une durée minimale de 5,5 ans.

### Risque de limitation de la performance :

L'option d'achat consentie aux PME limite l'accès de l'investisseur à la valeur créée. Le potentiel de plus-value est donc plafonné sur une période donnée (entre 5,5 et 7 ans), alors que l'investisseur supportera toute la moins-value si l'investissement évoluait défavorablement.

Nous vous invitons à consulter les conditions générales du mandat afin de prendre connaissance des risques inhérents à un investissement dans des PME.

Il appartient à l'investisseur de vérifier auprès de son conseil l'intérêt du montage proposé en fonction de son profil.

## LE GROUPE MEESCHAERT EN FRANCE

Siège social : 12, Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris

Bordeaux | Cannes | Lille | Lyon

Marseille | Nantes | Strasbourg | Toulouse

Dans les villes citées, des sociétés distinctes peuvent représenter le groupe Meeschaert.

  
MEESCHAERT  
Capital Développement

MEESCHAERT CAPITAL DÉVELOPPEMENT EST UNE MARQUE COMMERCIALE DE MEESCHAERT CAPITAL PARTNERS, SOCIÉTÉ DE GESTION AGRÉÉE PAR L'AMF LE 4 DÉCEMBRE 2012 SOUS LE NUMÉRO GP-12000033. MEESCHAERT CAPITAL PARTNERS EST UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 370.000 EUROS -RCS DE PARIS NUMÉRO 789 728 458 - DONT LE SIÈGE SOCIAL SE SITUE AU 12, ROND-POINT DES CHAMPS ELYSÉES, 75008 PARIS.